

L'an deux mil douze, le vingt sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrangé, M. Sicard.

Étaient excusés : M. Lafréchoux, Mme Bouyer.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Mickaël COLIN a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2012/0901 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section C n° 137 – 1088 – 1090 – 1091 – 1093 « Chez Gros Jean ».
- Section A n° 1277 – 1278 « La Chauffière »

2012/0902 : MISE EN ŒUVRE DU SDCI : PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC A FISCALITÉ PROPRE RÉSULTANT DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHARLOIS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN

Monsieur le Maire fait part de la décision de Monsieur le Préfet dans son arrêté n° 2012-D2/B1 – 010 en date du 9 juillet 2012 concernant le projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Charlois et de la Communauté de Communes du Civraisien, prévue au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département de la Vienne, arrêté préfectoral n°2011-D2/B1-021 en date du 21 décembre 2011.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'arrêté proposant la fusion des Communautés de Communes du Pays Charlois et du Civraisien conformément à l'article 60-III de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Charlois et de la Communauté de Communes du Civraisien.

2012/0903 : CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE A SAVIGNÉ

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du projet de convention proposé par la Communauté de Communes du Civraisien, pour l'entretien de la voirie communautaire sur la Commune.

En contrepartie des travaux d'entretien effectués, la Communauté de Communes remboursera un montant de 13 791 € décompté comme suit : longueur de base 38 792 m x 0.3555 € le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'entretien de la voirie communautaire sur la commune.
- Dit que la convention prend effet à compter de l'année 2012 pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse et peut prendre fin sur demande expresse de l'une des deux parties.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Civraisien pour le remboursement des frais d'entretien.

2012/0904 : TRAVAUX ROUTE DE MONTMORILLON – RD727 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 avril 2012, après avoir examiné plusieurs propositions faites par le Conseil Général pour l'aménagement de la RD 727, a retenu la proposition numéro 3 établie le 19 mars 2012 et donne lecture du quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 5 – Route de Montmorillon – demande DAEE – d'un montant de 15 242.72 € TTC et du quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 6 – Route de Montmorillon – sans busage - d'un montant de 33 144.51 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux.
- Accepte les quantitatifs estimatifs – Affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- Lot n° 5 - d'un montant de 15 242.72 € TTC et Lot n° 6 - d'un montant de 33 144.51 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2012/0905 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – AMÉNAGEMENT GRAND'RUE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que dans le cadre de l'aménagement de la «Grand'Rue», il est nécessaire d'enfouir les réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public et donne lecture du quantitatif estimatif – Affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- Lot n° 9 d'un montant de 16 961.31 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux.
- Accepte le quantitatif estimatif – Affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- Lot n° 9 d'un montant de 16 961.31 € TTC.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2012/0906 : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DYNAMIC GYM

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Société DYNAMIC GYM représentée par Monsieur Laurent THEUIL souhaite louer, jusqu'au 30 juin 2013, la salle polyvalente tous les mercredis soirs de 20 heures 30 à 22 heures, pour des séances de gymnastique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

- Accepte de louer la salle polyvalente tous les mercredis soirs et ce jusqu'au 30 juin 2013 à la société DYNAMIC GYM.
- Dit que le montant de la location sera de 680 € à réglé selon les conditions de paiement du contrat.
- Entérine le contrat de location avec la société DYNAMIC GYM.

2012/0907: DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS COMMUNE N°1

INVESTISSEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT
1641 (16) Emprunts en euros	1 190.00	021 (0201) Virement de la section de fonct.	75 956.00
2128 (21) – 0121 Autres agencements	15 835.00		
2151 (21) – 0091 Réseaux de voirie	986.00		
2151 (21) - 0121 Réseaux de voirie	3 000.00		
2151 (21) – 0123 Réseaux de voirie	25 000.00		
21533 (21) – 0123 Réseaux câblés	3 854.00		
21534 (21) – 0123 Réseaux d'électrifiat.	23 275.00		
21578 (21) – 0109 Autre matériel et out	2 816.00		
	75 956.00		75 956.00
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT
023 (023) Virement à la section d'investis.	75 956.00		
61522 (011)	-35 000.00		

Bâtiments			
61523 (011) Voies et réseaux	- 40 956.00		
	0.00		
TOTAL DÉPENSES	75 956.00	TOTAL RECETTES	75 956.00

2012/0908 : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS ASSAINISSEMENT N°1

INVESTISSEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT
1391 (040) Subv. D'équipement	2 900.79		
1641 (16) Emprunts en euros	122.74		
2315 (23) -0101 Installation matériel	- 3023.53		
	0.00		
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE (CHAP.) – OPÉRATION	MONTANT
6061 (011) Fournitures non stockables	900.79	777 (042) Quote-part des subv. D'inv.trans	2 900.79
615 (011) Entretien et réparations	2 000.00		
	2 900.79		2 900.79
TOTAL DÉPENSES	2 900.79	TOTAL RECETTES	2 900.79

2012/0909 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que dans les budgets régis par la norme M49, budget d'assainissement pour notre commune, il est obligatoire de pratiquer l'amortissement pour les immobilisations et les subventions octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations.

Cette opération a pour effet d'atténuer la charge financière des biens sur la section d'exploitation.

Il rappelle que par délibération n° 2012/0511 en date du 24 mai 2012, il a été décidé l'amortissement des immobilisations d'investissement afférentes à l'assainissement sur une durée de 50 ans et propose une durée identique pour les subventions d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que les subventions d'investissement afférentes à l'assainissement seront amorties sur 50 ans.

2012/0910 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DES SEMAINES REGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2012

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre de la « Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie 2012 » dans le cadre de la plantation d'environ 180 ml de haie, de 1000 m² de bosquet et de 2 alignements d'arbres, soit 424 plants, autour de la station d'épuration de la Jinchère au village de Vergné.

La Commune envisage que les plantations soient assurées en partie lors d'animations publiques ; au moins deux animations seront organisées.

Le montant global du projet s'élève à 6 675 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable et sollicite la Région Poitou-Charentes pour obtenir une subvention de 80% du montant des travaux au titre de la Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie 2012.

2012/0911 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PROM'HAIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SEMAINES RÉGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2012

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat à intervenir avec PROM'HAIES, pour la mise en œuvre des Semaines Régionales de l'Arbre et de la Haie 2012 et informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun ainsi que les modalités de financement. Le montant de la participation financière de la Commune s'élève à 1 275€.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De donner son accord pour la signature de la convention de partenariat avec PROM'HAIES pour la mise en œuvre des Semaines Régionales de l'Arbre et de la Haie 2012.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2012/0912 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS CIVRAISIEN

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le dossier technique réalisé par PROM'HAIES, concernant le projet de restauration de la ripisylve (520 mètres restaurés au total) en bord de Charente à Périgné suite à l'exploitation des peupliers, dont le montant s'élève à 835.81 € HT.

Compte tenu de la subvention qui peut être allouée par le Conseil Régional dans le cadre du C.R.D.D. du Pays Civraisien, le plan de financement serait comme suit :

Financier	Proportion financée	Montant correspondant
Région Poitou-Charentes (CRDD)	80 %	668 €

Autofinancement	20 %	167,81 €
TOTAL	100 %	835,81 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier technique réalisé par PROM'HAIES, concernant le projet de restauration de la ripisylve en bord de Charente à Périgné, dont le montant s'élève à 835.81 € HT.
- Accepte le plan de financement tel que présenté.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2012/0913 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA SIGNALISATION DE LA ZONE COMMERCIALE

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par AD PRODUCTION et R.I.C. COLLECTIVITÉS concernant la signalisation de la zone commerciale.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Retient le devis de R.I.C. COLLECTIVITÉS d'un montant de 1 999.80 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- Dit que la dépense est inscrite en investissement au budget 2012.

QUESTIONS DIVERSES

1.REPAS DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil a décidé de reconduire dans le principe des années précédentes le repas des aînés prévu le 22 décembre prochain.

2.COMPTAGE ROUTIER

Le Maire a informé le Conseil des résultats des comptages routiers mis en place en août qui fait notamment apparaître les vitesses excessives constatées pour les poids lourds.

3.GROUPE SCOLAIRE

Le Maire a informé largement le Conseil des événements survenus depuis la rentrée scolaire. Monsieur COLIN a transmis la demande des parents d'élèves "*qui ne veulent pas que le Maire assiste au Conseil d'École*". Monsieur le Maire en a pris acte. Le Conseil s'est étonné de cette demande.

Le Conseil a pris acte qu'un réfrigérateur réformé, donc plus en état et plus assuré, avait été replacé à l'école maternelle et en demande l'enlèvement immédiat.

4.REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le Conseil a décidé de nommer Madame Carole BLAIN déléguée suppléante au Conseil d'École.

INDEX :

2012/0901	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/0902	MISE EN ŒUVRE DU SDCI : PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC A FISCALITÉ PROPRE RÉSULTANT DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHARLOIS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0903	CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE A SAVIGNÉ	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0904	TRAVAUX ROUTE DE MONTMORILLON – RD727 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0905	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – AMÉNAGEMENT GRAND'RUE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0906	CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DYNAMIC GYM	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0907	DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS COMMUNE N°1	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0908	DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS ASSAINISSEMENT N°1	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0909	DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0910	DEMANDE D'UNE SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DES SEMAINES REGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2012	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0911	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PROM'HAIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SEMAINES RÉGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2012	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0912	DEMANDE D'UNE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS CIVRAISIEN	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0913	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA	Sous-préfecture

	SIGNALISATION DE LA ZONE COMMERCIALE	MONTMORILLON reçu le
QUESTIONS DIVERSES	REPAS DE FIN D'ANNÉE - COMPTAGE ROUTIER - GROUPE SCOLAIRE - REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	Excusé
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	

Daniel SICARD	
Ginette BOUYER	Excusée